



Alain RENARD

*Vice-Président chargé de la préservation de l'environnement, gestion des risques et des ressources et infrastructures routières
Conseiller départemental du canton de Nord-Gironde
Maire de Saint-Savin*

MONSIEUR MARC AVINEN
MAIRE DE SALLEBOEUF
3 AVENUE DE LA TOUR
33370 SALLEBOEUF

Affaire suivie par Nicolas Pezas
05.56.99.68.12

Bordeaux, le 11 juillet 2019

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre projet de P.L.U. en cours de révision, le Département a été amené à participer en tant que personne publique associée (P.P.A) à son élaboration, sa dernière contribution datant de décembre 2018.

Le P.A.D.D a été débattu fin mars 2019 et dans le cadre de l'actuel plan de zonage, en version provisoire, a été maintenu l'emplacement réservé au bénéfice du Département (E.R N° 1) pour le projet de Déviation de la RD 936 entre Fargues-Saint-Hilaire et Salleboeuf.

Ce projet qui concerne également la commune de Bonnetan, a été inscrit au Schéma Directeur Routier du Département, voté en 2014, à une échéance de réalisation possible à partir de 2028.

Cette section de la RD 936 supporte un trafic dense de l'ordre de 16 000 véhicules par jour dont environ 1 000 poids lourds.

Or le principe de la poursuite de la déviation de Fargues Saint Hilaire jusqu'au giratoire de la RD 671 / RD 936 avait été imaginé, il y a plus de 15 ans, dans une logique d'amélioration de la mobilité uniquement au profit du « tout automobile ».

Pour autant, la volonté du Département, de la Nouvelle Région Aquitaine en charge des transports et des A.O.M, est de créer les conditions pour qu'un report modal vers des mobilités alternatives soit effectif alors que près de 83 % des trafics utilise le mode automobile, très souvent en auto-soliste (avec un taux de remplissage de 1,1 personnes en Gironde inférieur la moyenne nationale).

La Région va expérimenter à partir de l'automne 2019 la première ligne de bus express entre Créon et le Centre de Bordeaux utilisant la RD 936 et à partir de fin 2021, une voie réservée aux transports collectifs et au covoiturage sur la totalité du tracé des 4 kilomètres de la déviation de Fargues-Saint-Hilaire, en étudiant la prolongation de ce dispositif jusqu'à la rocade.

Cette ligne disposera d'un arrêt de bus au droit des aires de covoiturage de la Planteyre (projet commun porté avec la CDC Côteaux Bordelais) et de Fargues-Saint-Hilaire (sur le nouveau site du Super U) permettant d'obtenir de meilleures conditions pour le développement de l'offre de transports collectifs tout en visant un meilleur remplissage des véhicules.

Par ailleurs, le travail commun avec les Communes et la CDC des Côteaux Bordelais sur le développement et le maillage du réseau deux-roues, dans le cadre du Schéma des mobilités des Hauts de Garonne complète un dispositif cohérent visant à un report modal effectif.

Le Département au cœur des solidarités humaines et territoriales

Département de la Gironde : 1, esplanade Charles-de-Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 99 33 33 - gironde.fr

Permanences : Saint-Savin : Tél./fax : 05 57 58 08 20

Contact : Secrétariat : 05 56 99 33 33 poste 3622 - a.renard@gironde.fr

Ainsi, la réalisation d'une nouvelle infrastructure routière en parallèle de la RD936 ne se justifie plus aujourd'hui et ne serait pas cohérente avec les démarches de modification des mobilités du quotidien notamment que portent le Département et le territoire concerné, ce projet aurait également comme conséquence l'artificialisation de plus de 10 ha de terrains, dont la majorité est classée en zone de protection de terroirs viticole.

Par conséquent, le Département renonce à maintenir l'emplacement réservé pour la déviation de Bonnetan et de Salleboeuf dont celui inscrit sur votre commune ainsi que ceux des communes de Bonnetan et de Fargues-Saint-Hilaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

ALAIN RENARD



Copie : M. Le Maire de Fargues-Saint-Hilaire
M. Le Maire de BONNETAN
Mme Anne Laure FABRE-NADLER – Vice-présidente du Conseil départemental
Conseillère départementale du canton de Créon
M. Jean-Marie DARMIAN – Vice-président du Conseil départemental
Conseiller départemental du Canton de Créon